



Pour des raisons de logistique et conformément aux Règlements généraux, les participants et participantes doivent s'inscrire 17 jours ouvrables avant la tenue du congrès. Ils pourront donc le faire au cours de la tournée des classes ou encore en communiquant avec l'Association au plus tard le 26 octobre 2005.

Ce congrès, qui est en réalité une assemblée générale, aura lieu le 19 novembre 2005, sous le thème « La communication virtuelle au service de la vie associative ».

Assister au congrès, c'est participer à la vie démocratique de votre association étudiante et c'est défendre les droit des adultes à l'éducation tout au long de la vie!

LE CONGRÈS EST SOUVERAIN

Pourquoi vous faut-il est présent au congrès? Parce que c'est l'instance souveraine de l'Association. Entre autres responsabilités, le congrès :

- Définit les orientation, les priorités et les politiques de l'Association pour les deux années subséquentes.
 - Approuve le budget et la cotisation des membres.
 - Élit les dirigeants et les dirigeantes de l'Association.

Note: L'Association paie les dépenses de transport et d'hébergement des membres habitant à plus de 50 kilomètres de Montréal. Elle offre aussi le repas du midi et le cocktail de clôture. Les frais de garde peuvent être remboursés selon les règles et barèmes prévus dans le règlement de l'Association.

Information: (514) 343-7733 ou 1-800-563-3678

BIENNAL DE L'AGEEFEP

1. Comité de synthèse des propositions

Le comité de synthèse des propositions reçoit et rédige les propositions qui seront soumises au congrès. Le Conseil de direction de l'AGEEFEP constitue le comité 30 jours avant la tenue du congrès.

Tout membre de l'Association, c'est-à-dire tout étudiant inscrit à la Faculté de l'éducation permanente, peut soumettre des propositions 17 jours francs avant la tenue du congrès, soit au plus tard le 2 novembre 2005. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

AGEEFEP

Secrétariat général
Pavillon J.-A.-DeSève
Université de Montréal
2332, boul. Édouard-Montpetit, local B-2419
C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal, Qc, H3C 3J7
Courriel : secretairegeneral@ageefep.qc.ca

2. Comité d'amendements aux statuts

Le comité d'amendements aux statuts prépare les propositions d'amendements aux statuts de l'AGEEFEP qui seront soumises au congrès. Le Conseil de direction constitue le comité 30 jours avant la tenue du congrès.

Tout membre de l'Association, c'est-à-dire tout étudiant inscrit à la Faculté de l'éducation permanente, peut soumettre des propositions d'amendements aux statuts 17 jours ouvrables avant la tenue du congrès, soit au plus tard le 26 octobre 2005. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

AGEEFEP

Secrétariat général
Pavillon J.-A.-DeSève
Université de Montréal
2332, boul. Édouard-Montpetit, local B-2419
C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal, Qc, H3C 3J7
Courriel : secretairegeneral@ageefep.qc.ca

3. Comité des mises en candidature

Le Conseil de direction constitue le comité des mises en candidature 30 jours avant le congrès. Le comité reçoit les candidature aux cinq postes du comité exécutif :

Président-e Secrétaire général-e Trois vice-président-e-s Le Comité s'assure que les candidats et candidates sont disposés à accepter le poste et il communique leur nom au congrès. Tout membre désirant occuper un poste au comité exécutif doit soumettre sa candidature par écrit, en précisant le poste qu'il convoite, 17 jours ouvrables avant la tenue du congrès, soit au plus tard le 26 octobre 2005.

Toute mise en candidature doit porter le nom et le code permanente de la personne ainsi que la signature de cinq membres de l'Association. Le tout doit être posté à l'adresse suivante :

AGEEFEP

Secrétariat général
Pavillon J.-A.-DeSève
Université de Montréal
2332, boul. Édouard-Montpetit, local B-2419
C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal, Qc, H3C 3J7
Courriel : secretairegeneral@ageefep.qc.ca

Dans la matinée du 19 novembre, le comité reçoit les candidature aux dix postes de directeurs et de directrices du Conseil de direction de l'Association.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- Inscription
- Ouverture
- · Adoption des règles de procédure
- · Rapport du comité des mises en candidature
- Affaires politiques : Participation de l'Association au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF)
- Vie associative : Politique de communication de l'Association
 - La suspension de l'édition imprimée de Cité éducative
 - 2. La consultation électronique des membres
- · Affaires relatives aux études
 - 1. La reconnaissance des acquis à la FEP
 - 2. Le travail en équipe
 - 3. L'accès aux plans de cours
 - La reconnaissance des baccalauréats par cumul dans le monde du travail
- Rapport des vérificateurs comptables pour l'année 2004-2005
- Prévisions budgétaires pour 2005-2006 et 2006-2007
- Élection des membres du comité exécutif et du conseil de direction
- Clôture
- Cocktail du 20^e anniversaire



La Brunante

3200, rue Jean-Brillant, local 2326 Un café étudiant géré par l'AGEEFEP

www.ageefep.qc.ca

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, Apprendre à être

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique. graphisme et mise en pages

Signal Création

Administrateur

Denis Sylvain

Impression

Impart Litho

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne - contrat

de vente no 40069245

Les textes et illustrations publiés dans Cité éducative peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président Denis Sylvain, secrétaire général Normand Bélisle, vice-président Claudette T. Cloutier, vice-présidente Yvonne Ellis, vice-présidente

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale:

C.P. 6128, Succ. Centre-ville Montréal (Québec) H3C 3J7

Tél.: (514) 343-7733 1-800-563-3678

Télécopieur :

(514) 343-7724

Site Web:

www.ageefep.qc.ca

citeducative@ageefep.qc.ca



Éditorial: Dynamiser la vie associative

/	par la communication virtuelle
8	L'AGEEFEP a 20 ans : Un congrès sur le thème de la communication
9	Enfin des mesures en reconnaissance des acquis!
10	20 ans de lutte pour l'éducation des adultes
12	Une association dans un réseau d'éducation des adultes
14	À un nez de la création d'un DESS en journalisme
16	Rapport de l'ombudsman : Même à l'université, l'interculturalisme est un chantier inachevé
19	Grand rassemblement pour relancer le mouvement de l'éducation et de la formation continue des adultes
20	Nouvelles brèves
22	Les Québécois sont-ils bien servis en information internationale?
23	Deux étudiants de la FEP remportent les prix Lizette-Gervais



Vos droits ne sont pas respectés?

Service des plaintes de l'AGEEFEP 514-343-6111, poste 5127 ou 1-800-563-3678 www.ageefep.qc.ca





L'AGEEFEP et le droit des adultes à l'éducation

u fil des ans, combien de fois a-t-on dit et répété dans ces pages que l'éducation des adultes, au Québec, contrairement à l'éducation des jeunes, n'est pas un droit. Si on l'a dit et répété, c'est que ce droit ainsi que les conditions dans lesquelles il devrait s'exercer constituent la raison d'être de l'AGEEFEP et le sens de son action depuis sa fondation en 1985, il y a 20 ans.

Ce leitmotiv n'est le fruit ni du hasard ni de la génération spontanée. Dans les premiers moments de la vie de l'Association, au cours d'une rencontre fortuite, M. Jean-Paul Lefebvre, un pionnier de l'éducation des adultes - il a notamment été le premier directeur du Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire catholique de Montréal -, s'était dit d'avis que si l'AGEEFEP souhaitait servir à la fois l'intérêt de ses membres et ceux du Québec tout entier, elle devait faire une priorité du droit à l'éducation des adultes.

Il n'était pas le seul à penser ainsi. À la même époque, au début des années 80, l'une des recommandations du volumineux rapport de la Commission d'étude sur l'éducation et la formation des adultes (CEFA), plus connue sous le nom de Commission Jean, portait sur l'adoption, par l'Assemblée nationale, d'une loi cadre sur l'éducation des adultes qui aurait notamment garanti à tous et à toutes le droit d'accès à l'éducation. Près d'un quart de siècle plus tard, le Québec ne dispose toujours pas d'une telle loi, mais le mouvement de l'éducation des adultes ne continue pas moins d'en revendiquer l'adoption.

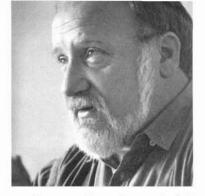
Cette insistance tient dans la conviction que l'adoption d'un cadre légal constitue un moyen efficace, à moyen et à long terme, pour sortir l'éducation des adultes de sa précarité. Que l'on parle des programmes destinés aux adultes ou de leur financement, des services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement, de la reconnaissance des acquis, voire du personnel enseignant, toute l'éducation des adultes, dans les trois ordres d'enseignement, se caractérise effectivement par la précarité.

Comme l'explique plus en détail un texte publié en pages 10 et 11 de ce numéro, la précarité de l'éducation des adultes n'est pas qu'un vision de l'esprit et elle comporte une dimension très concrète comme en témoignent la plupart des grandes batailles qu'a livrées l'AGEEFEP dans les deux dernières décennies.

C'est certainement le cas des trois batailles qu'a dû mener l'Association depuis 1985 pour combattre les projets de réduire le financement des programmes de certificat des universités, voire de les abolir complètement. C'est aussi le cas de la poursuite judiciaire qu'a intentée l'Association contre une université québécoise qui refusait de reconnaître les cours du Certificat de droit de la Faculté de l'éducation permanente, de la revendication d'ouvrir aux étudiants à temps partiel le régime de l'aide financière aux études ou de la création d'un véritable système de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels.

Sans doute était-ce dans l'air du temps, mais le fait est que les premières associations d'étudiants et d'étudiantes adultes sont nées au milieu des années 80. Quelques années plus tard, elles devaient se regrouper dans la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

L'AGEEFEP a joué un rôle central dans cette initiative, tout comme elle a été un acteur clé dans l'étape suivante, plus récente celle-là : la création, en avril 2005, du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), qui regroupe des étudiants adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université. Ce n'était pas le cas dans un passé récent; désormais, les étudiants et les étudiantes adultes peuvent faire entendre leur propre voix dans ce grand mouvement de l'éducation des adultes, dont ils étaient absents



il y a quelques années seulement (voir à ce sujet Une association dans un réseau d'éducation des adultes, en page 12).

La naissance du MQAF a d'ailleurs été accueillie très favorablement dans le monde de l'éducation, y compris par le gouvernement du Québec si l'on en juge par les premiers contacts avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, l'un des deux ministères étroitement impliqués dans la Politique d'éducation et de formation des adultes. l'autre ministère étant bien sûr celui de l'Éducation. Une rencontre avec la ministre, Mme Michelle Courchesne, est d'ailleurs prévue en septembre.

Le MQAF, on ne s'en étonnera pas, a lui aussi inscrit le droit à l'éducation dans ses toutes premières priorités. Or, il y a des signes encourageants de ce côté, en particulier sur un point précis : le droit des adultes à l'éducation gratuite jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme, en l'occurrence le secondaire V ou l'équivalent, qui est considéré comme le minimum vital dans une société dite du savoir. Ce serait certainement un pas très significatif dans la question plus large du droit à l'éducation pour tous les adultes.

C'est sur cette arrière plan que se déroulera le 11° congrès biennal de l'AGEEFEP, le 19 novembre prochain, un congrès qui marquera le 20° anniversaire de la création de l'Association. Les pages 8 et 9 du présent numéro expliquent les principaux thèmes qui seront abordés dont celui, particulièrement important, de la communication avec les membres. Les propositions qui seront soumises et débattues se situent toujours dans la même perspective: renforcer l'Association pour lui permettre de mieux jouer son rôle à l'Université de Montréal et dans ce grand mouvement humaniste de l'éducation des adultes.

Le président,

Kolert Martin Robert Martin

L'AGEEFEP a 20 ans Un congrès sur le thème de la communication

a communication
virtuelle au service
de la vie associative »,
tel sera le thème du
11° congrès biennal de
l'AGEEFEP, qui aura lieu le
19 novembre prochain.
Ce congrès marquera le
20° anniversaire de la
création de l'Association.

Le choix du thème et des propositions qui seront soumises au congrès découle de la nature même du membership de l'AGEEFEP: plus de 7 000 étudiants et étudiantes, âgés en moyenne de 33 ans, dont la grande majorité occupent un emploi et étudient à temps partiel; environ la moitié d'entre eux ont des enfants. On note aussi que ces personnes habitent un peu partout dans la grande région montréalaise et qu'une majorité d'entre elles n'ont pas à se rendre sur le campus principal de l'UdeM puisqu'elles suivent leurs cours dans les hors campus de Laval, Longueuil, de Lanaudière et Québec. Cette dernière tendance s'est particulièrement accentuée ces dernières années en raison de la popularité des hors campus, qui diminuent le temps de transport des étudiant-e-s habitant en Montérégie, dans la Couronne nord et dans Lanaudière..

À l'évidence, ces caractéristiques limitent les possibilités de participation aux activités de l'Association. Les technologies de la communication peuvent toutefois compenser cet inconvénient comme on l'a constaté à la faveur de la grève étudiante du printemps dernier. Alors qu'il aurait été impossible de réunir autant de personnes dans une assemblée générale, plus de 1 200 membres ont en effet participé à la consultation électronique sur l'éventuel engagement de l'AGEEFEP dans la grève. Le fait que, au trimestre d'hiver

2005, quelque 5 200 des 7 000 étudiants et étudiantes avaient fourni une adresse électronique à la Faculté de l'éducation permanente ouvre certainement de nouvelles perspectives de communication.

PLUSIEURS SUJETS DE CONSULTATION

Heureusement, tous les trimestres ne donnent pas lieu à des événements aussi dramatiques, mais il y a par ailleurs plusieurs sujets dignes de sondages ou d'autres types de consultation électronique. Ainsi, avant même la tenue du congrès, l'Association consultera ses membres sur deux sujets : l'abandon de la version imprimée de la revue Cité éducative, qui se transformerait en bulletin électronique publié selon la fréquence que justifierait l'actualité, ainsi que l'adhésion éventuelle de l'Association au régime d'assurance santé dont bénéficient les étudiant-e-s des autres facultés.

En plus de ce type de consultations ponctuelles, l'AGEEFEP enverra chaque trimestre à ses membres un questionnaire portant sur leur appréciation de leur expérience universitaire. Les questions porteront sur les cours proprement dits, mais aussi sur l'ensemble des services et des conditions dans lesquelles les étudiant-e-s effectuent leurs études.

De façon plus traditionnelle, l'Association enverra une lettre à tous les nouveaux étudiant-e-s, chaque trimestre, afin de leur fournir une information de base sur le rôle que joue leur association étudiante, les principaux dossiers qu'elle défend et les services qu'elle peut leur rendre.

Toutes ces initiatives visent un double objectif : mieux connaître les points de vue et les attentes des membres, et dynamiser ainsi la vie associative.

ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU CONSEIL

Plusieurs autres points sont inscrits à l'ordre du jour du 11° congrès biennal, dont les affaires relatives aux études, qui font l'objet d'un autre texte du présent numéro.

Le congrès, c'est par ailleurs le moment où sont reçus les états financiers des deux dernières années et où seront adoptées les prévisions budgétaires pour les années 2005-2006 et 2006-2007. C'est aussi le congrès qui élit les cinq membres du comité exécutif et les dix membres du conseil de direction. En page 2 et 3, la publicité sur le congrès explique les modalités de mise en candidature.

Enfin, entre la mi-septembre et la mi-octobre, des représentant-e-s de l'Association se rendront dans tous les cours pour inviter les étudiant-e-s à s'inscrire au congrès. Vous pouvez également vous inscrire en composant le (418) 343-7733 ou le 1-800-563-3678 si vous êtes de l'extérieur de la région métropolitaine.

Le congrès durant toute la journée, l'Association fournit les pause-café, le dîner ainsi que le cocktail de fin de journée. Le règlement prévoit aussi l'hébergement pour les personnes habitant en dehors de la région métropolitaine de Montréal ainsi que le paiement des frais de garde des enfants.

AFFAIRES RELATIVES AUX ÉTUDES

Enfin des mesures en reconnaissance des acquis!

'il est difficile pour l'instant d'en prédire les modalités précises, on peut tenir pour raisonnablement sûr que la Faculté de l'éducation permanente adoptera un certain nombre de mesures en reconnaissance des acquis expérientiels. Il en sera question au point « Affaires relatives aux études » du 11° congrès biennal, tout comme il sera question du travail en équipe, de l'accès aux plans de cours avant l'inscription et de la reconnaissance. dans le monde du travail, des baccalauréats par cumul de certificats.

L'optimisme au regard de la reconnaissance des acquis, un optimisme relatif compte tenu des déceptions passées, tient au fait que la direction de la Faculté est elle-même convaincue de la nécessité de passer à l'action, comme l'a souligné le doyen, M. Jean-Marc Boudrias, au cours d'une assemblée du Conseil de la Faculté (CONFEP) tenue en mai dernier.

Tôt cet automne, le CONFEP sera saisi du rapport qu'un comité facultaire de sept personnes, dont deux de l'AGEEFEP, a produit au terme d'une vingtaine de réunions tenues sur une période de plus d'un an. Sans aller jusqu'à adopter une politique facultaire, une recommandation du rapport jugée trop audacieuse, la FEP adoptera un cadre précis pour aider les étudiant-e-s à préparer leur demande de reconnaissance des acquis, pour évaluer ces acquis et les sanctionner par des crédits. Au départ, il est probable que ces mesures ne s'appliqueront que dans un certain nombre de programmes.

A moyen et long terme, l'AGEEFEP est persuadée que l'implan-

tation de la reconnaissance des acquis ne sera systématique qu'à partir du moment où l'ensemble des établissements universitaires se seront dotés de dispositifs équivalents en la matière. C'est pourquoi elle invitera la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont elle est membre, à saisir de la question la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ).

LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

L'an dernier, sur la foi des nombreuses plaintes qu'elle avait reçues à ce propos, l'Association a entrepris une campagne d'information pour rappeler à ses membres que, hormis dans un certain nombre de cas liés à la nature même du cours, il leur est toujours loisible de demander à leur enseignant d'effectuer un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe.

Lorsqu'il y a travail en équipe, le règlement pédagogique stipule que chaque étudiant-e doit tout de même être évalué individuellement. Très souvent, constate-t-on à la lumière de ce que disent les étudiant-e-s, cette disposition n'est pas respectée. Or, le règlement pédagogique n'est pas facultatif et l'Association insistera pour qu'il soit respecté intégralement.

L'Association considère par ailleurs que l'obligation d'évaluer individuellement les étudiant-e-s constitue une occasion d'introduire dans le travail en équipe une pratique andragogique qui a fait ses preuves, à savoir la triple évaluation : par l'étudiant lui même, par ses pairs et par l'enseignant.

L'ACCÈS AUX PLANS DE COURS

Dans un autre ordre d'idées, l'AGEEFEP considère que l'étudiant-e dispose de bien peu d'information sur le cours auguel il s'inscrit. Le meilleur moyen de remédier à cette lacune serait que la Faculté donne accès à l'ensemble

des plans de cours. Cette idée se heurte cependant à la réticence des enseignants qui estiment que le plan de cours relève de la propriété intellectuelle et qu'on ne saurait donc y donner un accès public.

L'Association s'accommode mal de cette restriction. Aussi demandera-t-elle à ses membres de lui faire parvenir les plans des cours auxquels ils sont inscrits. Ces documents pourraient alors être répertoriés sur le site web de l'Association et mis à jour au fil des ses-

LES BACCALAURÉATS PAR CUMUL

Enfin, en ce qui concerne la valeur des baccalauréats par cumul de certificats dans le monde du travail, l'Association note que, année après année, entre 350 et 500 étudiant-e-s de la FEP obtiennent ce type de baccalauréat, ès-arts ou ès-sciences selon le cas. Même si les statistiques ne permettent pas d'en préciser le nombre, on sait que c'est aussi le cas de centaines d'autres étudiant-e-s adultes dans l'ensemble du réseau universitaire.

Même si le Québec compte des milliers de ces bacheliers au cours des dernières décennies, les préjugés envers ce type de formation sont relativement fréquents. Partant du principe que les adultes font des choix qui correspondent à leurs besoins et que, si les baccalauréats par cumul n'avaient que peu de valeur, cela aurait fini par se savoir parmi les étudiants adultes, l'AGEEFEP est encline à croire que les diplômés de la FEP tirent bien leur épingle du jeu dans le marché du travail. L'Association souhaiterait cependant disposer de données plus précises à ce propos et c'est pourquoi elle entend effectuer une étude auprès des diplômés de la Faculté.

Sur ce point précis comme sur les autres questions évoquées précédemment, des propositions seront soumises au congrès.

20 ans de lutte pour l'éducation des adultes

ondée en 1985, I'AGEEFEP, l'Association étudiante de la Faculté de l'éducation permanente, a été au cœur de nombreuses luttes au cours des 20 dernières années, qui ont toutes en commun la défense du droit à l'éducation des adultes et l'amélioration des conditions d'exercice de ce droit.

L'AGEEFEP est née d'un sentiment de marginalisation chez les étudiants et les étudiantes de l'éducation permanente. Jusqu'au milieu des années 80, il n'existait aucune association étudiante parmi les dizaines de milliers d'adultes engagés dans des études universitaires au Québec. Comme aujourd'hui, la grande majorité d'entre eux occupaient un emploi et menaient des études à temps partiel, le soir ou les fins de semaine, généralement dans des programmes de certificat à caractère professionnel.

Dans le cahier de la revue Cité éducative publié en 1995, à l'occasion du 10° anniversaire de l'Association, on décrivait la situation dans les termes suivants: «Ramenons nos montres à l'heure de 1984. Il est 18 h, et des hordes d'étudiantes et d'étudiants déambulent dans les corridors de l'Université de Montréal. Malgré l'affluence, tous les bureaux sont fermés, et il en va de même des cafétérias, des magasins, des librairies et de tous les services universitaires. Le quidam qui se pointe devant les machines distributrices peut se compter chanceux d'en dénicher une qui n'a pas été complètement vidée au cours de la journée : il pourra se mettre sous la dent deux bouchées d'un fromage cheddar fade accompagné de deux biscuits secs avant d'aller se taper trois heures de cours dans une classe tantôt frigorifiée, tantôt surchauffée. C'est que la Faculté de l'éducation permanente figurait en queue de la liste des facultés pour le choix des locaux de cours!»

À l'absence de services s'ajoutaient bien d'autres irritants : la qualité et la pertinence des programmes au regard des besoins des étudiants et des étudiantes, les redondances dans les programmes, l'inadaptation des méthodes pédagogiques et le préjugé persistant, dans la faction la plus conservatrice de l'université, à l'égard des certificats, perçus comme une formation universitaire de deuxième ordre.

Avec le recul du temps, il n'est donc pas étonnant que les étudiantes et les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente aient voté dans une proportion de 82,5 % en faveur de la création de l'AGEEFEP. On était alors en 1985. L'appui est d'autant plus solide que le taux de participation au référendum frôle les 80 %. Cet appui ne se dément pas au fil des ans. Au début des années 90, c'est à plus de 90 % que les membres répondent «oui» à la question suivante : Êtesvous d'accord pour que l'AGEEFEP s'accrédite en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants? L'accréditation gouvernementale consolide les assises légales de l'Association.

En 1995, afin de profiter pleinement des amendements que l'Assemblée nationale a votés à cette même loi, les membres sont conviés à un autre référendum pour faire de l'Association la représentante de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'Université de Montréal, et non plus seulement à la Faculté de l'éducation permanente. La victoire du «oui» est à nouveau sans équivoque, soit près de 97 % avec un taux de participation de plus de 65 %.

UNE UNIVERSITÉ ACCESSIBLE AUX ADULTES

Si les adultes étaient massivement présents dans les universités depuis la fin des années 60, leur regroupement en associations autonomes constituait un phénomène nouveau et encore marginal. À la résistance au changement inhérente à tout grand système organisé, ce qu'est évidemment l'Université de Montréal, s'ajoutait le préjugé évoqué précédemment quant à la valeur des programmes d'étude offerts aux adultes, voire la légitimité de la présence aussi nombreuse de ces derniers dans les universités. Au départ, l'AGEEFEP ne pesait donc pas lourd dans la balance des pouvoirs.

Rien n'illustre plus éloquemment cette précarité que les velléités périodiques d'abolir carrément les programmes de certificat ou d'en diminuer le financement, ce qui aurait entraîné une conséquence inacceptable, car contraire à la raison même de l'existence de l'Association : la réduction de l'accessibilité aux études universitaires pour les adultes.

Ce fut le cas en 1985 dans un rapport controversé du Conseil des universités; sous une autre forme, la question est revenue sur le tapis en 1995 à l'occasion des réflexions du Groupe de travail sur le financement des universités ainsi que lors des États généraux sur l'éducation. Dans ce dernier cas, l'Association a mené une campagne particulièrement originale en imprimant des cartes postales comportant un message d'opposition à la diminution du financement des programmes de certificat. Distribuées à des milliers d'exemplaires auprès des étudiants adultes, ces cartes postales ont été envoyées aux députés et ministres du gouvernement du Québec, qui ont été surpris de l'ampleur de la protestation.

Dans tous ces épisodes, l'AGEEFEP a été au premier rang des défenseurs du droit des adultes à des études universitaires qui correspondent à leurs besoins de formation et à des conditions d'étude qui respectent l'ensemble de leurs obligations familiales et professionnelles. C'est aussi à la faveur de ces événements qu'elle a fait sa place et acquis de la crédibilité dans le réseau universitaire et gouvernemental.

POUR UN SYSTÈME D'EQUIVALENCES DE COURS

L'une de ces revendications a été particulièrement importante dans l'histoire de l'AGEEFEP puisqu'elle a été à

l'origine d'une initiative peu banale, soit la création du Fonds de défense juridique.

Dès ses premières années d'existence, l'Association s'intéresse à l'un des dossiers majeurs de l'éducation des adultes : la reconnaissance des acquis expérientiels et scolaires; elle en fait même le thème du congrès de 1991. Elle se trouve bientôt dans une crise majeure. Traditionnellement, quelques dizaines d'étudiantes et d'étudiants ayant terminé leur Certificat en droit à la Faculté de l'éducation permanente sont admis au baccalauréat de la Faculté de droit de l'U. de M. ou à celui du Module des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal. Dans les deux cas, on leur reconnaît la grande majorité des cours qu'ils ont réussis dans leur programme de certificat. Et pour cause, il s'agit, sauf exceptions, des mêmes cours, faisant appel à la même documentation et souvent donnés par les mêmes professeurs.

Or, en vue du trimestre de l'automne 1994, une quarantaine d'étudiants du Certificat en droit officiellement admis au baccalauréat en sciences juridiques de l'UQAM apprennent avec stupéfaction qu'on ne leur reconnaît aucun cours du certificat; autant dire qu'ils perdent une année d'études. Coûteuse pour l'État et les étudiants, arbitraire et absurde, cette mesure est inacceptable. Avec l'appui de l'AGEEFEP, une trentaine d'étudiants concernés saisissent du dossier la Cour supérieure. Après un verdict défavorable, ils portent la cause en appel; là aussi, le jugement leur est défavorable. L'affaire s'échelonne sur environ deux ans et l'Association y consacre plus de 45 000 \$. Pour éviter un gouffre financier, elle crée le Fonds de défense juridique, un fonds permanent auquel les membres cotisent 1 \$ par trimestre.

Si les étudiants ont perdu leur cause, c'est essentiellement en raison d'une tradition de non intervention des tribunaux dans les affaires des universités. La question de fond - l'iniquité et le gaspillage d'argent - demeure entière. Indépendamment du verdict des deux cours, la poursuite des étudiants en droit a provoqué un choc dans le monde universitaire et au ministère de l'Éducation. Tant ce dernier que la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) conviennent que l'affaire de l'UQAM a crûment mis en lumière les lacunes des pratiques universitaires dans

l'octroi d'équivalences de cours, un obstacle à la circulation des étudiants entre les universités. Le rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation va exactement dans le même sens.

LA BATAILLE DE LA LOI D'ACCÈS A L'INFORMATION

En 1994, l'AGEEFEP se lance dans une bataille qui se révélera particulièrement acrimonieuse. Invoquant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, elle réclame la divulgation des salaires et des divers avantages financiers dont bénéficient les membres du rectorat, les doyens des facultés et de cadres supérieurs. nombreux Traditionnellement, ces renseignements sont considérés confidentiels à l'Université de Montréal, tout comme d'ailleurs dans l'ensemble des universités québécoises.

Bientôt, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) se joint à l'AGEEFEP et c'est ensemble que les deux groupes pilotent le dossier devant la Commission d'accès à l'information et la Cour supérieure. L'affaire s'échelonnera sur environ deux ans. C'est que l'Université s'oppose farouchement à la divulgation de cette information et qu'elle utilise tous les recours juridiques pour maintenir la tradition du secret. La résistance est particulièrement opiniâtre sur le point précis des contrats du recteur et des vice-recteurs.

On comprendra ultérieurement pourquoi. La lecture des contrats révélera en effet que certains membres du rectorat avaient bénéficié ou bénéficiaient toujours de certains privilèges qui auront un parfum de scandale dans l'opinion publique : abonnements à de chics clubs de golf et clubs privés, services d'un conseiller financier personnel payé par l'Université, entente particulière pour le montage d'un fonds de pension, prêt sans intérêt, etc.

La tempête médiatique est considérable et elle culminera dans un reportage de l'émission d'affaires publiques Enjeux, à la télévision de Radio-Canada.

Le résultat le plus tangible de cette affaire sera l'admission par l'Université du caractère public de ses documents. Dès le départ, l'AGEEFEP considérait qu'il s'agissait là d'un enjeu démocratique.

Dans la foulée de l'affaire, le Conseil de l'Université créera un comité qui fera accepter un certain nombre de mesures destinées à éviter les excès du passé.

Au fil de ces événements, l'Association se sera évidemment fait quelques ennemis. Dans les années suivantes, pour tout ce qui concerne l'Université de Montréal, elle vivra dans une sorte de purgatoire politique dont elle ne sortira vraiment qu'avec la venue d'une nouvelle équipe au rectorat, en juin 1998.

D'AUTRES RÉALISATIONS

L'AGEEFEP a à son actif bon nombre d'autres réalisations, dont une contribution significative à la construction et l'animation du réseau de l'éducation des adultes (voir à ce sujet Une association dans un réseau d'éducation des adultes, en page 13).

Depuis plusieurs années, le président de l'AGEEFEP est membre du Comité d'accréditation de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, deux comités qui relèvent du ministère de l'Éducation. Dans ce dernier cas. l'AGEEFEP y a été pour beaucoup dans l'adoption, il y a quelques années, de mesures d'aide financière aux étudiants à temps partiel, eux qui étaient jusque là totalement exclus du régime.

Au comité d'accréditation de la loi sur les associations étudiantes, l'AGEEFEP a toujours défendu le droit des étudiants et des étudiantes adultes à créer leurs propres associations étudiantes, un droit qui n'est toujours pas entièrement reconnu dans le réseau universitaire.

Enfin, on ne saurait parler de l'AGEEFEP sans rappeler que, à l'origine, les étudiants et les étudiantes adultes n'étaient représentés nulle part dans les instances de la Faculté de l'éducation permanente et de l'Université de Montréal où se prennent toutes les décisions importantes. Il a fallu des années de pourparlers, de lettres, d'argumentation et de négociation pour y parvenir, mais le fait est aujourd'hui que l'AGEEFEP est présente partout où les étudiants ont leur mot à dire, y compris au Conseil de l'Université, l'instance dirigeante de l'Université. Même si elle est moins spectaculaire, cette bataille a été particulièrement significative et fructueuse.

Une association dans un réseau d'éducation des adultes

'AGEEFEP participe activement à un réseau d'éducation des adultes dont les ramifications sont nationales et même internationales puisque le principal pivot en est l'Organisation des **Nations-Unies pour** l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

L'AGEEFEP constitue certainement un acteur significatif dans ce réseau puisqu'elle a été à l'origine, au début des années 90, de la création de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), où elle est partenaire de la McGill Association of Continuing Education Students, de l'Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de l'Association étudiante de l'Université du Québec en Outaouais.

À la même époque, et c'est là chose méconnue, c'est aussi dans les bureaux de l'AGEEFEP qu'ont été jetées les bases de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). L'Association a d'ailleurs fait partie de la FEUO pendant environ deux ans. mais elle s'en est retirée quand il est devenu évident que l'éducation des adultes tenait peu de place dans les préoccupations de la Fédération.

Plus récemment, en avril 2005, l'Association a été un acteur clé dans la naissance du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), un organisme qui ratisse très large puisqu'il regroupe des étudiants adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université. Le pari du MQAF, c'est de donner plus de poids politique à l'éducation des adultes en partant du principe que, au delà des caractéristiques propres à chacun des ordres d'enseignement, tous les étudiants adultes ont des intérêts communs. Les récents numéros de Cité éducative, en particulier ceux d'avril 2004 et d'avril 2005, ont consacré plusieurs textes au MQAF et on peut les consulter sur le site web de l'Association: www.ageefep.qc.ca

Ces événements constituent des ialons importants dans la construction d'un mouvement d'étudiants et d'étudiantes adultes, qui était inexistant il y a 25 ans.

Cela dit, même si les étudiants en étaient absents, le réseau de l'éducation des adultes est bien antérieur à cette époque. Les chercheurs en andragogie, cette discipline qui étudie les caractéristiques particulières de l'apprentissage chez l'adulte, les professionnels et les enseignants aux adultes en ont été de grands artisans à la faveur de la Révolution tranquille et de la venue massive des adultes dans les établissements d'enseignement. On pense plus particulièrement à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), dont l'AGEEFEP est aussi membre depuis la fin des années 80.

Au Québec, c'est cependant l'Institut de coopération en éducation des adultes (ICÉA) qui constitue le principal carrefour de l'éducation des adultes et cela, depuis plus de 50 ans. La force et la pertinence de l'Institut tiennent principalement dans l'étendue de son membership puisqu'en font partie aussi bien les grandes centrales syndicales CSQ, CSN et FTQ que les organismes populaires, les groupes communautaires ainsi que les professionnels et les spécialistes de l'éducation des adultes des commissions scolaires, des cégeps et des universités.

L'AGEEFEP s'est jointe à l'ICÉA il y a une quinzaine d'années et elle a participé, au fil des ans, à plusieurs de ses comités de travail et initiatives, dont la mise sur pied de la Semaine québécoise des adultes en formation, qui en était en avril dernier à sa troisième édition. Notons que le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, est membre du comité exécutif de l'ICÉA depuis plusieurs années.

L'ICÉA est par ailleurs le principal interlocuteur au Québec de la Commission de l'éducation de la Commission canadienne de l'UNESCO. Partout dans le monde. cette agence des Nations-Unies consacre beaucoup d'énergie pour promouvoir l'idée que l'éducation des adultes constitue une des principales clés pour le développement harmonieux des sociétés au XXIe siècle (voir à ce sujet Grand rassemblement pour relancer le mouvement de l'éducation et de la formation continue des adultes, en page 19).

L'AGEEFEP est aussi engagée à ce niveau puisque le président de l'Association, M. Robert Martin, et le secrétaire général, M. Denis Sylvain, sont membres de la Commission de l'éducation de la Commission canadienne de l'UNESCO. Le premier y représente l'Institut de coopération en éducation des adultes (ICÉA) et le deuxième, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont il est le président.





Matchs de saison régulière au CEPSUM :

- > 1er et 17 septembre
- > 1er et 22 octobre

En vente à partir de 10\$ par billet et de 45\$ par billet de saison:

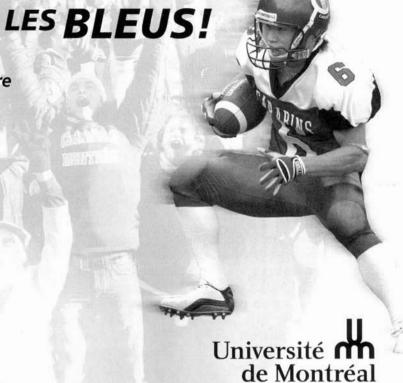
Au CEPSUM 2100, boul. Édouard-Montpetit

Sur le réseau Ticketpro (514) 908-9090 www.ticketpro.ca



SSQ Groupe financier

www.carabins.umontreal.ca





CEPSUM,

un complexe sportif de CHOIX

VENEZ GRATTER

JUSQU'À

75%
DE RABAIS
SUR L'ABONNEMENT ANNUEL

Cette offre s appl que un quement sur le tarif régulier d'un abonnement annuel COMBINÉ et PLUS. Elle est non monnayable, ne peut être jume ée à aucune autre offre déjà consentie et est valide du 15 août au 31 octobre 2005, si et seu ement s la carte est grattée devant un préposé du Service à la clientèle du CEPSUM.

Information: (514) 343-6150

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

- > Par téléphone au (514) 343-6160, dès le 6 septembre
- > Sur place, dès le 19 septembre

Université **m** de Montréal

www.cepsum.umontreal.ca

UNE PREMIÈRE À LA FEP A un nez de la création d'un DESS en journalisme

Claude Garon

I en est question depuis des années, de nombreux obstacles ont été surmontés et la Faculté de l'éducation permanente (FEP) n'a jamais été aussi près de créer un premier diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS). L'AGEEFEP n'est pas pour s'en plaindre, elle qui revendique la création de tels programmes depuis plusieurs années.

Le projet de DESS en journalisme, que le Conseil de la Faculté a adopté à l'unanimité le 11 mai dernier, est un programme général visant à développer la polyvalence des journalistes en exercice ou des futurs journalistes. La Faculté des études supérieures doit aussi l'adopter avant qu'il soit soumis à la Commission des études pour approbation finale.

Dans l'argumentaire justifiant la création du programme, on souligne l'importance des défis que pose la formation des journalistes aux établissements d'enseignement. Entre autres, on rappelle les grands scandales qui ont frappé ces dernières années de prestigieuses entreprises de presse comme la BBC, Le Monde et le New York Times. des scandales qui remettent en question la crédibilité du journalisme contemporain. De façon très concrète, les écoles de journalisme s'interrogent sur l'importance que doivent prendre respectivement la formation aux techniques journalistiques et la réflexion théorique sur l'exercice de la profession.

Dans ce débat, les concepteurs du projet de DESS ont fait leur nid :

« Placer les événements en perspective, prendre ses distances par rapport à eux, approfondir un dossier, conduire une longue enquête, savoir utiliser les ressources de la recherche universitaire, voilà ce qui paraît justifier des études de 2° cycle en journalisme. Cette formation approfondie, tout en favorisant le perfectionnement des techniques journalistiques, devrait amener les étudiants à comprendre les relations existant entre la société et les entreprises de presse, à analyser de façon critique leur propre couverture journalistique et, ultimement, à replacer leur travail dans son contexte historique, politique, social et culturel. »

C'est d'ailleurs cette approche qui distingue le DESS du Certificat en journalisme qu'offre la FEP depuis plus de 25 ans : « Le Certificat est un programme de premier cycle qui propose une formation théorique et pratique visant l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés professionnelles dans les secteurs de l'information écrite, parlée et télévisée. Il s'adresse à toute personne désireuse d'acquérir les bases d'une formation professionnelle en journalisme. Pour sa part, le DESS s'adresse à des candidats possédant déjà des connaissances ou de l'expérience en journalisme. Outre l'acquisition de connaissances théoriques directement en lien avec le champ professionnel, il vise le développement de la pensée critique, du sens de l'analyse, de la capacité réflexive sur l'ensemble des pratiques journalistiques et des conditions qui influent sur elles. »

LA RÉPONSE À UN BESOIN

Un établissement universitaire n'engage évidemment pas les dépenses importantes que requiert la création d'un programme sans s'assurer qu'il y aura suffisamment d'étudiants et d'étudiantes intéressés à s'y inscrire.

Après avoir vérifié ce qui se fait au Québec, au Canada anglais, aux États-Unis et en France, les concepteurs du projet ont constaté que le DESS constituerait le seul programme de deuxième cycle en journalisme offert en français dans les universités montréalaises. Une enquête a par ailleurs indiqué que les journalistes professionnels, les chargés de cours ainsi que les diplômés et les étudiants actifs dans le certificat considèrent tous pertinent d'offrir un DESS en journalisme.

Ainsi, sur quelque 74 diplômés et étudiants actifs interrogés dans une enquête, 50 se sont dits très favorables à la création d'un DESS et 35 ont fait part de leur intention de s'y inscrire. « Dans le même sens, on peut raisonnablement avancer qu'un certain nombre de candidats qui choisissent actuellement le certificat, opteront plutôt pour le DESS quand il sera offert, considérant qu'ils détiennent déjà un baccalauréat », lit-on dans le document.

De tous les programmes de la FEP, le Certificat en journalisme est effectivement celui qui accueille les étudiants les plus scolarisés : en 2004, 80 % étaient bacheliers. C'est aussi le seul programme de la Faculté où il faut compter un minimum de 60 crédits universitaires pour être admis.

On croit que le DESS pourra attirer d'autres bacheliers de l'UdeM, dont ceux du secteur des communications de la FEP, voire d'autres établissements universitaires québécois, canadiens ou même étrangers.

Par ailleurs, compte tenu de l'orientation généraliste du programme, l'UdeM dispose de ressources professionnelles de haut calibre en journalisme ainsi que de ressources professorales dont les intérêts scientifiques comportent des liens avec le journalisme. On pense en particulier aux départements de communication, de science politique, de sociologie ainsi qu'à la Faculté de droit.

UN PROGRAMME SUR MESURE

C'est que, dans ce programme professionnel de 2º cycle, il sera beaucoup question d'éthique journalistique, d'esprit critique, y compris à l'égard de la profession, ainsi que de traitement de l'information.

Le document de présentation précise à ce propos : « Un DESS en journalisme devrait donc offrir aux étudiants des contenus spécifiques en droit et en éthique journalistique, mais aussi leur permettre d'approfondir les méthodes de recherche, d'analyse et d'enquête propres au journalisme. Il devrait en outre leur permettre de réaliser des productions journalistiques de qualité et, ultimement, de faire la preuve par un travail personnel de l'intégration des connaissances acquises ».

Le programme est également dit « sur mesure » en ce sens que le cheminement et le choix de cours tiendront compte de la formation antérieure très diversifiée des étudiants et de leurs intérêts disciplinaires. À cette fin. des tuteurs encadreront les étudiants et les étudiantes tout au long de leur parcours.

La structure du programme comporte un tronc commun comptant cinq cours obligatoires : Sociologie des médias, Éthique et déontologie du journalisme, Droit et journalisme, Démarche journalistique et méthodes de recherche ainsi que Problématiques contemporaines en journalisme. La partie « sur mesure » du programme consistera en des ateliers dans l'un des quatre champs suivants : le documentaire télé, le magazine radio, le cybermagazine et le journalisme d'enquête en presse écrite. Les étudiants devront également réaliser une activité d'intégration de leurs apprentissages, soit par un travail dirigé, un projet professionnel ou un stage.

À moins d'un problème de dernière minute, une possibilité qu'il ne faut jamais exclure dans les projets de la Faculté de l'éducation permanente -. la Faculté des études supérieures, qui a été étroitement associée à la conception du programme, devrait l'adopter sous peu. Il devra ultérieurement recevoir l'imprimatur de la Commission des études.

Compte tenu de l'expérience de la FEP en éducation des adultes, de la scolarisation accrue des personnes qui s'y inscrivent et des exigences de la société du savoir, l'AGEEFEP affirme depuis plusieurs années que cette Faculté devrait être autorisée à offrir des DESS, particulièrement dans les champs disciplinaires où elle dispose déjà d'une forte expertise. L'Association se croise les doigts dans l'espoir que ce soit enfin le cas.

Le travail en équipe n'est pas une fatalité!



Votre disponibilité restreinte vous empêche de participer aux travaux en équipe en dehors des heures de cours?

Vous considérez plus formateur d'effectuer vous-même votre travail?

Sauf exception indiquée dans le syllabus de cours, vous pouvez demander d'effectuer un travail individuel! Discutez-en avec votre chargé-e de cours. Au besoin, téléphonez-nous.

Quand il y a travail en équipe, l'article 8.1 du Règlement pédagogique précise que «chaque étudiant doit être évalué individuellement».

Exigez une évaluation individuelle, c'est votre droit!

Service des plaintes de l'AGEEFEP 514-343-6111, poste 5127 ou 1-800-563-3678 www.ageefep.qc.ca



RAPPORT 2003-2004 DE L'OMBUDSMAN DE L'UDEM Même à l'université, l'interculturalisme est un chantier inachevé

Claude Garon

'interculturalisme est un chantier inachevé, y compris à l'université. À preuve, les étudiants étrangers sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à recourir aux services de l'ombudsman de l'Université de Montréal. Celle-ci aimerait bien comprendre pourquoi et elle demande donc qu'on étudie la question. Elle souhaite aussi qu'on crée un outil de gestion en matière d'accommodement raisonnable et qu'on donne des dents à la politique institutionnelle contre le harcèlement.

Dans son rapport 2003-2004, intitulé Conjuguer université et diversité, l'ombudsman de l'UdeM, Mme Marie-José Rivest, rapporte une donnée intrigante : sur les 416 étudiants qui ont fait appel à ses services cette année-là, 76 étaient des résidents permanents et 31 des étudiants internationaux; 107 des 416 plaintes, plus du quart, provenaient donc d'étudiants étrangers. En pourcentage, on constate que 0,9 % des étudiants canadiens ont eu recours à l'ombudsman en un an, comparativement à 1,1 % pour les étudiants internationaux et à 1,9 % pour les étudiants résidents permanents.

Il y a là matière à suggérer que, malgré les politiques et services universitaires destinés à favoriser l'interculturalisme - politiques et services par ailleurs nombreux et substantiels -, il subsiste visiblement des obstacles à la

« participation égalitaire à la vie universitaire », pour reprendre les mots de Mme Rivest.

Rarement s'agit-il de harcèlement ou de discrimination en fonction de la race, de la couleur, de l'origine ethnique ou nationale ou de la religion, car l'ombudsman traité moins de 10 plaintes de cette nature au cours des sept dernières années. De quoi est-il question alors? De difficultés particulières liées à la différence des personnes, particulièrement dans les questions relatives aux études (probation/exclusion, évaluation, encadrement, etc.) et dans les questions financières (prêts et bourses, droits de scolarité, etc.). En clair, sans que les personnes parlent de discrimination proprement dite, leur différence introduit un biais subtil dans la façon dont ils sont traités ou perçoivent qu'ils le sont.

C'est pour documenter ce type de difficultés que l'ombudsman invite l'Université, et plus particulièrement le comité chargé d'assurer le suivi de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle, à effectuer une étude dans la communauté universitaire.

L'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE

En lien avec la question précédente, le rapport de l'ombudsman recommande également que l'UdeM crée un outil de gestion en matière d'accommodement raisonnable afin de faciliter la tâche des gestionnaires qui doivent traiter de nombreuses demandes de cette nature.

Au Québec, la notion d'accommodement raisonnable est cruciale dans l'application de la Charte des droits et libertés de la personne, car il s'agit d'une obligation qui vise à con-

> trer des formes généralement subtiles, involon-

taires et indirectes de discrimination. « Par exemple, lit-on dans le rapport, le fait de tenir un examen le samedi vise de la même façon tous les étudiants inscrits à un même cours mais produit un effet discriminatoire sur

celui ou ceux que leur religion empêche de se présenter à un examen le samedi. Dans cette circonstance, l'Université a une obligation d'accommodement raisonnable, tel que définie par la jurisprudence. »

Si les règles de l'établissement prévoient déjà l'absence à un cours ou à un examen pour des motifs religieux, l'ombudsman a reçu au fil des ans des demandes d'accommodement raisonnable relatives à la grossesse, au handicap et à l'état civil, et ces demandes ne portaient pas toutes sur l'absence à une activité directement liée aux études. Or, dans la plupart des cas, les gestionnaires qui doivent répondre à ces demandes ne disposent guère de balises pour prendre une décision.

Pour remédier à cette lacune, l'outil de gestion que préconise l'ombudsman définirait le champ d'application de l'accommodement raisonnable et il reposerait sur le principe « qu'un effort d'accommodement suffisant doit avoir été fait avant de conclure à l'existence d'une contrainte excessive». Cet outil devrait également être mis à jour périodiquement pour tenir compte de la jurisprudence qui se crée au fil des nouveaux cas.

LE HARCELEMENT

Par ailleurs, peu avant que l'Assemblée nationale adopte la Loi sur les normes du travail relatives au harcèlement. l'UdeM s'est aussi dotée, en septembre 2003, d'une Politique contre le harcèlement. Or, estime l'ombudsman, il y a maintenant unanimité chez les spécialistes du harcèlement quant à la nécessité qu'une telle politique s'accompagne d'un mécanisme d'enquête par un tiers, ce qui n'est pas le cas présentement. Elle souhaite donc que l'établissement se range à « la position unanime de la doctrine et de la Commission des normes du travail » et qu'il donne des dents à sa politique, ce qui sera le cas avec un mécanisme d'enquête.

UN SERVICE EN DEMANDE CROISSANTE

De façon plus générale, le rapport 2003-2004 indique que de plus en plus de membres de la communauté universitaire font appel aux services de l'ombudsman. Les 664 demandes traitées au cours de l'année, dont 473 provenant d'étudiant-e-s ou d'ex-étudiant-e-s, constituent en effet une augmentation de 20 % comparativement à l'année précédente. Notons que 73 % de ces demandes sont définies comme des consultations; les plaintes proprement dites comptent donc pour 27 % des activités. Les femmes constituent par ailleurs 59 % de la clientèle de l'ombudsman, une proportion qui reflète la composition de la communauté universitaire.

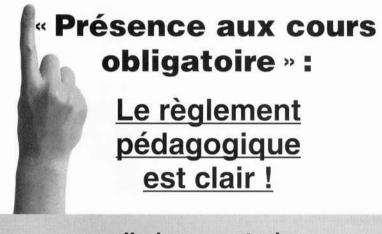
Comme dans les années antérieures, les demandes adressées à l'ombudsman portent en majorité sur des questions académiques et, plus particulièrement, sur l'évaluation, la probation et l'exclusion, les stages de 1er cycle, ainsi que l'encadrement et l'évaluation aux cycles supérieurs. Par ordre d'importance, les questions financières se situent au deuxième rang.

Le rapport souligne par ailleurs que 38 % des personnes qui ont fait appel à l'ombudsman cette année-là ont exprimé spontanément leur satisfaction à l'égard

de ses services. Cela n'est peut-être pas étranger au fait que 54 % des demandes sont traitées dans un délai de moins d'une semaine. Seulement 15 % des dossiers, essentiellement des plaintes plus complexes, requièrent plus d'un mois de traitement.

Rappelons enfin, comme le disent les documents officiels, que « l'ombudsman a pour fonction de recevoir les demandes d'intervention des membres de la communauté universitaire qui, après avoir épuisé les recours internes à

leur disposition, s'estiment victimes d'injustice ou de discrimination, de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé de la demande et de transmettre aux autorités compétentes ses recommandations, s'il y a lieu ». L'ombudsman jouit d'une indépendance absolue envers la direction de l'Université et c'est seulement au Conseil de l'Université qu'il rend compte de son mandat.



Il n'y a que trois modes d'évaluation :

> Des travaux Des examens Ou une combinaison travaux / examens

Une note pour la présence en classe n'est pas un mode d'évaluation reconnu par le règlement pédagogique!



Service des plaintes de l'AGEEFEP 514-343-6111, poste 5127 ou 1-800-563-3678 www.ageefep.qc.ca

Une foule de questions? Un carrefour d'information!

343-PLUS

PLUS d'aide

PLUS de renseignements

PLUS d'indications

PLUS de ressources



Grand rassemblement pour relancer le mouvement de l'éducation et de la formation continue des adultes

Claude Garon

e sera une sorte de grand-messe de l'éducation des adultes, qui aura pour thème Projetons l'avenir. Elle durera deux jours, les 25 et 26 octobre, aura lieu à Québec et réunira quelque 400 personnes, toutes parmi les plus ferventes de ce secteur d'activité. La rencontre comportera deux objets principaux : brosser le portrait de la situation au Québec et dégager des pistes d'action pour relancer le mouvement de l'éducation et de la formation continue des adultes. L'événement se situe par ailleurs dans la double perspective de l'évaluation de la Politique d'éducation des adultes, qu'a adoptée le gouvernement du Québec en 2002, et de la préparation de la participation québécoise à la 6° Conférence internationale sur l'éducation des adultes, qui aura lieu en 2009. L'AGEEFEP est étroitement associée à cette dynamique.

C'est l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), avec l'appui financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui est à l'origine de cette initiative. Les discussions comporteront quatre volets: l'alphabétisation, la formation liée au travail, l'éducation des adultes au postsecondaire ainsi que les nouvelles technologies, la culture et les médias.

Sur chacun de ces quatre thèmes, l'Institut a mené une recherche action auprès des adultes engagés dans un programme de formation, des enseignants, des formateurs et des gestionnaires, plus de 200 personnes au total, pour prendre acte de la réalité et explorer comment on pourrait améliorer l'ensemble du système d'éducation et de formation des adultes. Cette recherche, dont la synthèse nourrira le rassemblement d'octobre, sera par ailleurs consignée dans quatre monographies, qui seront publiées au cours de l'hiver 2006. Dans chacun des quatre cas, plusieurs des éléments de l'état de la situation sont déjà bien connus.

L'ÉTAT DE LA SITUATION

Ainsi, en matière d'alphabétisation, les données récentes de Statistique Canada indiquent que 47,5 % des Québécois se situent aux niveaux 1 et 2 de littératie, ce qui est considéré comme insuffisant pour faire face aux exigences de la société du savoir et de l'économie de l'information. Pour l'ensemble du Canada, ce taux est de 42 %.

Pour ce qui est des études postsecondaires, ce qui inclut les cégeps et les universités, on constate notamment que la formation collégiale offerte aux adultes est quasi exclusivement orientée vers les besoins du marché du travail, au détriment des autres besoins éducatifs. La même tendance marquerait les études universitaires, mais elle serait moins accentuée. On note aussi que l'andragogie est en perte de vitesse et que les formateurs d'adultes vivent généralement sous le régime de la précarité d'emploi.

Les médias et les technologies de l'information constituent aussi de précieux outils pour la formation et l'éducation continue des adultes, mais on constate que les inégalités économiques empêchent le plein accès pour tous.

LA POLITIQUE D'ÉDUCATION ET DE **FORMATION DES ADULTES**

Tous ces aspects seront par ailleurs scrutés à la lumière de la Politique

d'éducation et de formation continue des adultes que le gouvernement du Ouébec a adoptée en 2002 et du plan d'action qui l'accompagnait pour la période 2002-2007.

À ce propos, l'ICÉA a déjà dénoncé le fait que le ministère de l'Éducation a réduit de 29,5 millions \$ à 20 millions \$ la somme qu'il devait consacrer au plan d'action en 2004-2005, un scénario qui risque de se reproduire en 2005-2006 et 2006-2007.

L'autre ministère impliqué dans la politique, soit celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale, n'aurait injecté aucune somme supplémentaire depuis l'adoption de la politique.

L'essoufflement relatif du mouvement de l'éducation des adultes, en dépit de l'adoption de la politique en 2002, fait d'ailleurs partie des motifs qui ont incité l'Institut à organiser la grand rassemblement d'octobre.

LA PARTICIPATION QUÉBÉCOISE À CONFITEA VI

Enfin, ce rassemblement servira aussi à déterminer les mesures que défendra le Québec à la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, connue sous le nom de CONFITEA VI, qui aura lieu en 2009 sous l'égide de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Ces conférences internationales, qui se tiennent environ tous les 12 ans, sont très importantes, car elles se concluent par une déclaration dans laquelle les États participants s'engagent à prendre des mesures concrètes pour améliorer l'accès à l'éducation et à la formation des adultes.

Les universités dans la spirale déficitaire

aute de réinvestissement suffisant de l'État, de persistance d'un sousfinancement estimé au minimum à 375 millions de dollars par année et de stagnation de la clientèle, la grande majorité des universités québécoises termineront l'année financière 2005-2006 avec un déficit budgétaire. Avec l'ENAP et l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal fait partie du petit groupe qui prévoit l'équilibre budgétaire.

Un relevé qu'a effectué en juin dernier la journaliste Marie-Andrée Chouinard, du journal Le Devoir, indique que c'est à McGill et à l'UQAM que les déficits sont les plus élevés en chiffres absolus, respectivement 9,5 et 9,4 millions. Le déficit est proportionnellement plus élevé à l'UQAM, dont le budget totalise 300 millions, comparativement à 510 millions à McGill. Dans les autres établissements, le déficit oscille entre 4,7 millions à l'Université Laval et 560 000 \$ à l'École de technologie supérieure. Dans tout le réseau, c'est l'UdeM qui dispose du plus gros budget, soit 832 millions. Ce budget sera équilibré dans l'année en cours, mais cela se fera au prix d'une austérité qui limitera forcément le développement.

La journaliste souligne par ailleurs que la situation financière est

particulièrement difficile dans les constituantes régionales de l'Université du Québec. Depuis plusieurs années, celles-ci invoquent que les règles actuelles de financement des universités les défavorisent. Elles doivent de plus composer avec une diminution plus rapide de leur clientèle tout en devant assumer les dépenses liées à leur vocation particulière (océanographie à Rimouski, Inuits et premières nations en Abitibi-Témiscamingue, forêt et aluminium à Chicoutimi, etc.).

Comme on le sait, le sousfinancement de 375 millions fait référence aux ressources financières moindres dont disposent les universités québécoises par rapport à la

moyenne des universités canadiennes, une situation qui n'a nullement été redressée au cours des trois dernières années. Or, depuis ce temps, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont annoncé qu'elles accroîtraient substantiellement le financement de leurs universités au cours des prochaines annnées, ce qui accentuera le retard relatif du Québec.

Préoccupante pour la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), la situation l'est aussi pour les étudiants et pour l'ensemble de la communauté université. On note aussi une tendance à lorgner Ottawa où, pour cause de déséquilibre fiscal à corriger, pourraient se trouver les fonds tant convoités.

Consolider les bases de la « science » de l'enseignement

'étude de l'enseignement et de l'apprentissage ne doit plus se limiter aux simples conseils et aux trucs infaillibles des enseignants, mais plutôt s'inscrire dans un processus rigoureux qui produit des preuves de ce qui marche et explique pourquoi, et qui diffuse, critique et approfondit ce savoir.

Juste retour du balancier, qui a poussé fort loin la vocation de chercheur du professeur universitaire, au point d'oublier parfois qu'il est aussi un enseignant? C'est possible, comme en témoigne le fait qu'une centaine d'administrateurs d'universités et de collèges du Canada et des Etats-Unis ont participé en avril dernier, à l'Université de Toronto, à un symposium qui portait sur la « science » de

l'enseignement et de l'apprentissage, et sa forme la plus courante, la rechercheaction en pédagogie universitaire.

Tous les professeurs d'université ne sont pas des nuls du point de vue pédagogique, loin de là, et la création de services de soutien à l'enseignement dans les universités canadiennes témoigne d'un regain d'intérêt pour la pédagogie. Il s'agirait donc maintenant de poursuivre beaucoup plus loin dans cette veine, jusque dans le territoire de la science.

Pour qu'il en soit ainsi, on considère que les administrateurs des établissements doivent donner leur aval. C'est ce qu'ont fait ceux qui étaient réunis à l'Université de Toronto et d'autres rencontres sont appelées à se tenir. Il faudra aussi trouver des fonds et, encore une fois, c'est le gouvernement fédéral qu'on lorgne, en arguant la pertinence de l'objectif : hausser la qualité de l'éducation postsecondaire au Canada.

Une stratégie de développement qui plaît aux universités

a Stratégie de développement économique 2005-2010 de la Ville de Montréal, qui a été rendue publique en juin dernier, mise principalement sur le savoir, l'innovation et la culture comme axes prioritaires de développement de la Ville. Cela plaît manifestement aux dirigeants des quatre universités montréalaises, qui ont salué la pertinence de cette nouvelle stratégie.

Les universités se réjouissent particulièrement que la stratégie municipale appuie les projets immobiliers des universités, plus particulièrement la création d'une Cité universitaire internationale; la Ville peut également être assurée de leur collaboration à toutes les initiatives qui auront pour objectif de recruter, d'accueillir et de retenir des étudiants internationaux et des travailleurs étrangers du savoir, d'organiser des événements et conférences d'envergure, et d'héberger des organismes internationaux.

« La Stratégie de Montréal reconnaît la contribution majeure des universités à la vitalité économique et intellectuelle de Montréal. En valorisant et en soutenant le développement de ses institutions de savoir, Montréal pourra s'imposer sur la scène internationale comme un lieu de savoir de premier plan. Les mesures annoncées au chapitre du recrutement et de la rétention des travailleurs du savoir et des étudiants étrangers nous semblent particulièrement prometteuses », a notamment déclaré le recteur de l'Université de Montréal, M. Luc Vinet.

L'entente manifeste entre la Ville et ses universités n'est pas le fruit de la génération spontanée. L'an dernier, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), en collaboration avec la Ville, avait en effet produit un rapport intitulé Montréal, ville du savoir, qui vise précisément à inscrire Montréal dans le réseau très compétitif des villes qui se distinguent par la grande densité de leurs travailleurs du savoir.

Des propositions audacieuses du CPJ sur le financement des universités

mposition aux entreprises d'une taxe de 1 % de leur masse salariale dédiée entièrement aux universités, augmentation du financement gouvernemental, dégel des droits de scolarité et adoption d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études postsecondaires : telles sont quelques-unes des propositions audacieuses qu'a formulées en juin le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) pour remédier au sousfinancement des universités.

Notant que les étudiants québécois ne paient présentement en droits de

scolarité que 12,3 % du coût de leur formation, le CPJ considère comme indissociable la hausse des droits de scolarité et l'augmentation de la contribution gouvernementale, et c'est là l'une des garanties que devrait contenir une éventuelle loi-cadre sur l'accessibilité aux études. « On doit mettre des balises à la hausse des droits pour ce ne soit pas les étudiants qui en soient victimes comme on l'a vu dernièrement quant ils ont subi une coupe dans les prêts et bourses », a notamment déclaré la présidente du CPJ, Mme Sophie Paquet.

Le ministre de l'Éducation, M. Jean-Marc Fournier, a rejeté d'emblée les propositions du CPJ en invoquant que le gouvernement est opposé aussi bien à l'imposition d'une nouvelle taxe qu'à l'augmentation des droits de scolarité.

COLLOQUE LIZETTE-GERVAIS À L'UDEM

Les Québécois sont-ils bien servis en information internationale?

Claude Garon

es médias électroniques du Québec servent-ils bien le public en information internationale? Telle est la question que posait cette année le Colloque Lizette-Gervais. La réponse? Non, estiment bon nombre de journalistes, encore que, pour reprendre les mots de l'un d'eux, « l'information internationale, c'est comme les bons sentiments, il n'y en a jamais assez ».

Richard Latendresse, de TVA, ne verse pas dans la complaisance à l'égard de son employeur : depuis 15 ans, il est le seul journaliste du réseau affecté à l'information internationale. ce qui est trop peu pour s'en satisfaire. Au départ, note-t-il, l'information en général ne constitue pas la priorité de TVA, qui se définit d'abord comme une télé de divertissement. C'est aussi une entreprise privée dont les administrateurs, à l'égard de toute initiative, posent la question suivante : est-ce payant, c'est-à-dire de nature à stimuler la cote d'écoute? La réponse à cette question semble incertaine, car s'il est exact que le téléspectateur dit vouloir plus d'information internationale, il est tout aussi vrai qu'il s'y perd vite et que le foisonnement d'information le fait décrocher.

Dans les circonstances, TVA délègue donc « son » journaliste là où l'actualité est la plus chaude. Pour le reste, elle achète les images de CNN et de FOX, ce qui est évidemment loin de constituer la couverture médiatique idéale, mais « au moins, on fait quelque chose », pour reprendre ses mots.

Le point de vue Raymond Saint-Pierre, qui a été plusieurs années correspondant de Radio-Canada à Washington, Paris, Pékin et Londres, recoupe celui de son collègue de TVA sur de nombreux aspects : même la télé publique a le divertissement pour vocation première, les cotes d'écoute font office d'ultimes jugements sur la pertinence d'une émission et l'information internationale n'attire qu'un auditoire modeste. Entre autres, souligne M. Saint-Pierre, l'actualité internationale est facilement éclipsée par l'actualité nationale ou locale.

À son avis, le métier a aussi beaucoup changé dans le dernier quart de siècle, notamment du fait de la naissance de chaînes d'information continue, qui diffusent en direct et sont insatiables d'images nouvelles. Une présence accrue à l'écran a pour conséquence que le journaliste va au plus pressé et manque de temps pour la recherche, l'approfondissement et la mise en perspective.

Lui aussi un vétéran de la radio et de la télé de Radio-Canada – il y travaille depuis plus de 40 ans – René Mailhot rappelle que, au milieu des années 70, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec avait rencontré les grands patrons de la presse écrite (Pierre Péladeau, Claude Ryan et Roger Lemelin) pour les inciter à développer l'information internationale. « C'est trop cher et ça n'intéresse personne », auraient répondu les patrons du Journal de Montréal, du journal Le Devoir et de La Presse.

Trente ans plus tard, même si TVA en fait un peu, TQS, occasionnellement, et que *La Presse* a effectué des efforts notables à ce point de vue au cours des dernières années, il reste que c'est Radio-Canada qui fait le plus d'information internationale, même si elle y consacre de moins en moins d'argent. À son avis, le développement du réseau Internet et l'accentuation de l'immigration ont pourtant contribué à l'augmentation de l'intérêt des Québécois pour les affaires internationales.

Pour certains, à l'heure du projet de bouclier antimissile, des traités internationaux et des conflits armés dans lesquels nous sommes engagés, l'information internationale constitue un enjeu démocratique pour le Québec, une nation d'immigration et d'exportation; pour d'autres, le public est mal servi parce que la télé publique est mal gérée.

Dans ce concert de critiques, Jocelyn Coulon a cependant jeté un pavé dans la mare : « Nous voilà, dit-il, en pleine séance de pleurnichage collectif, car l'information, c'est d'abord une exigence personnelle et, comme pour les bons sentiments, il n'y en aura jamais assez. Moi, ce que je sais, c'est que la moitié de mes étudiants en journalisme ne lisent pas un seul journal...».

Deux étudiants de la FEP remportent les prix **Lizette-Gervais**

e sont à nouveau deux étudiants du Certificat en iournalisme de la Faculté de l'éducation permanente qui ont remporté les prix Lizette-Gervais, dans les catégories radio et télévision.

Intitulé Gays et lesbiennes noirs au Canada, le reportage qui a valu le premier prix de la catégorie radio à Karim Djinko porte sur les difficultés particulières auxquelles font face les homosexuels noirs. L'opprobre de la communauté noire à ce sujet serait très virulent. Le reportage de M. Djinko est principalement basé sur le témoignage d'une Haïtienne de 26 ans « sortie du placard ». C'est un jury de trois journalistes qui a sélectionné le gagnant, soit Guylaine Campion de Info 690, Robert Fortin de CKAC et Étienne Leblanc de la radio de Radio-Canada.

Dans la catégorie télévision, c'est Louise-Marie Lacombe qui a remporté la palme pour un reportage intitulé Un goût amer d'enfance, qui traite du suicide chez les enfants. Ce document est aussi construit autour du témoignage principal d'une personne, un tout jeune homme qui flirte avec les idées suicidaires depuis l'enfance. Dans cette catégorie, le jury était composé de Maxence Bilodeau de Radio-Canada, Monique Grégoire de TVA et Jean Sawyer de TOS.

On note que les deux reportages portent sur de graves problèmes sociaux et qu'ils ont été traités avec humanisme, comme le veut l'un des critères des prix Lizette-Gervais, les seuls prix décernés aux étudiants en communication ou en journalisme des cégeps et des universités du Québec. Les autres critères sont la qualité de l'animation, la clarté, la

précision et l'originalité du propos, la qualité de la langue, la rigueur de l'exposé et la qualité technique du document.

Les deux lauréats ont reçu chacun une bouse de 1 500 \$, qui s'accompagne d'un stage rémunéré de quatre semaines à la première chaîne de la radio de Radio-Canada pour M. Djinko et à la salle des nouvelles du réseau TVA pour Mme Lacombe.

À la lumière de l'expérience passée, il se pourrait bien que M. Djinko et Mme Lacombe deviennent des figures connues du monde de l'information. Parmi les gagnants des années passées, on compte en effet Kathleen Lévesque

Louis Poirier, a également remporté le prix Lizette-Gervais dans la catégorie radio, en 1997.

Les prix Lizette-Gervais ont été remis le 6 mai dernier, à l'Université de Montréal, et le dévoilement des ga-



M. Karim Djinko, dans la catégorie radio, et M^{me} Louise-Marie Lacombe, dans la catégorie télévision, ont remporté les prix Lizette-Gervais. Au centre, M^{me} Suzanne Laberge, la présidente du Prix Lizette-Gervais.

du journal Le Devoir, François Sanche. Jean-François Coulombe et Émilie Dubreuil de Radio-Canada, pour n'en nommer que quelques-uns. Le responsable du Certificat en journalisme, M. gnants a été précédé d'une table ronde qui débattait de la question suivante : Le public est-il bien servi en matière d'information internationale?

Faculté de l'éducation permanente La faculté d'évoluer

Poursuivez vos études à la FEP



COMMUNICATION

Communication appliquée
Communication promotionnelle
Français langue seconde pour non-francophones
Journalisme
Localisation
Publicité
Rédaction
Relations publiques
Traduction I et II

COURS DE LANGUES

Anglais Français langue seconde

GESTION

Gestion appliquée à la police et à la sécurité Gestion des services de santé et des services sociaux Relations industrielles

INFORMATIOUE - modules

Bureautique Initiation à la programmation Initiation au multimédia Programmation Internet

INTERVENTION

Criminologie
Droit
Intervention auprès des jeunes
Intervention en déficience intellectuelle
Petite enfance et famille : intervention précoce
Toxicomanies
Violence, victimes et société

SANTÉ

Gérontologie Santé communautaire Santé et sécurité du travail Santé mentale

ÉTUDES INDIVIDUALISÉES

📕 CAMPUS 📕 CAMPUS RÉGIONAUX 📮 COURS À DISTANCE

RENSEIGNEMENTS

514.343.6090 1 800 363.8876 www.fep.umontreal.ca

